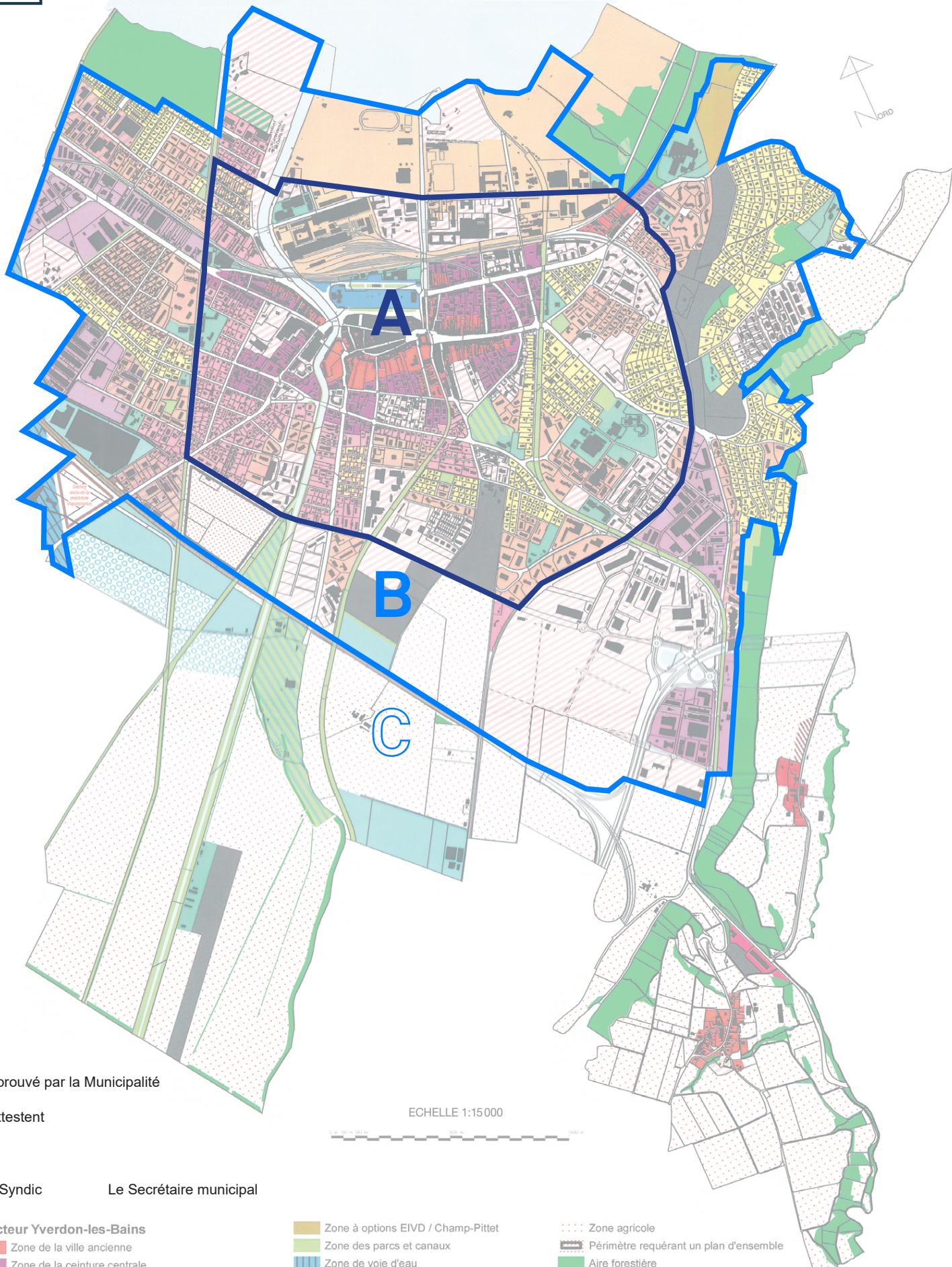




Plan des secteurs A, B, C

selon article 114 al. 2 RPGA (offre en stationnement pour véhicules motorisés)



Approuvé par la Municipalité
le
L'attestent

Le Syndic

Le Secrétaire municipal

Secteur Yverdon-les-Bains

- Zone de la ville ancienne
- Zone de la ceinture centrale
- Zone composite
- Zone composite hachurée
- Zone résidentielle
- Zone résidentielle 1 hauteur à la corniche limité à 10.5 m
- Zone résidentielle 2
- Zone d'activités, secteur 1
- Zone d'activités, secteur 2

- Zone à options EIVD / Champ-Pittet
- Zone des parcs et canaux
- Zone de voie d'eau
- Zone d'intérêt général, secteurs bâties ou à bâtrir
- Zone d'intérêt général, secteurs de plein air
- Zone de la Place d'Armes
- Zone sous l'autoroute
- Zone intermédiaire
- Zone des jardins familiaux
- Zone horticole et maraîchère

- Zone agricole
- Périmètre requérant un plan d'ensemble
- Aire forestière
- PPA ou PQ
- Secteur exclu de la procédure d'approbation
- PPA Rives du Lac

Secteur Gressy

- Zone du village
- Zone artisanale et commerciale
- Zone agricole protégée